

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 445-278-1919 portant relèvement provisoire de la solde d'Europe des fonctionnaires coloniaux.

n° 445-278-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
20 décembre 1919

Numéro JO  
n° 278 du 31/12/1919

Date du numéro  
31 décembre 1919

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 26 novembre 1919, portant relèvement provisoire de la solde d'Europe des fonctionnaires coloniaux

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1911 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Sur la proposition du Secrétaire général du Gouvernement ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué selon ses forme et teneur, le décret du 26 novembre 1919, portant relèvement provisoire de la solde d'Europe des fonctionnaires coloniaux.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. LAURET.** Par le Gouverneur : **Le Secrétaire général du gouvernement, CARRON.**